

Depuis quelques années, les prix payés pour le poisson de fond ont baissé, et bien que les prix courants soient approximativement $\frac{1}{4}$ de cent la livre plus élevés que ceux de la même époque, l'année dernière, cette augmentation est loin de remettre le niveau à ce qu'on pourrait appeler une échelle raisonnable.

En 1929, on payait en moyenne aux pêcheurs de l'ouest de la Nouvelle-Ecosse 2 cents .43 la livre pour le poisson de fond, mais en 1933, ce prix avait baissé à 1 cent .45. Dans l'est de la Nouvelle-Ecosse, les prix payés aux pêcheurs pour la morue et l'aiglefin en 1933, variaient entre $\frac{1}{2}$ cent et 1 cent la livre. En mai 1934, les pêcheurs de l'ouest de la Nouvelle-Ecosse recevaient 1 cent .5 la livre pour l'aiglefin et 1 cent .25 pour la morue. Le prix moyen, dans l'est de la Nouvelle-Ecosse, à cette date, était de 1 cent la livre.

Un état indiquant les détails de l'écart entre le prix reçu par les pêcheurs de l'ouest de la Nouvelle-Ecosse pour la morue et l'aiglefin, et ce que payaient les consommateurs de Montréal et de Toronto, en mai 1934, sera déposé devant le Comité dans un rapport subséquent.

Ces transactions seront basées sur la moyenne des renseignements reçus des compagnies de distribution, de gros et de détail. Lors de la rédaction de ce rapport, ces compagnies n'avaient pas encore complété les questionnaires contenant les renseignements détaillés dont nous avons besoin pour cet état.

Les renseignements qui seront fournis au Comité indiqueront qu'ils se produisent des variations considérables en peu de temps dans les prix de gros des différentes variétés de poisson frais qui se vend sur les marchés de Montréal et de Toronto, et le Comité remarquera que la même situation indésirable existe encore, celle dont il est parlé à la page 38 du rapport de la Commission royale de 1927 dans les termes suivants:

Presque sans exception, les négociants en gros des marchés de Québec et d'Ontario ont manifesté qu'ils préféreraient la fixation d'un prix à la cote de 5 ou 7 cents la livre aux fluctuations étendues des cours qui se sont fait sentir parfois ces dernières années. En toute vraisemblance, le consommateur ne bénéficie pas de l'abaissement des prix du gros, car la tendance du détaillant est de maintenir le niveau des prix aussi élevé que possible pour obvier aux pertes possibles. On dit aussi que les fluctuations du prix de détail sont regardées avec soupçon par les consommateurs. Il s'ensuit donc que le marchand détaillant et le négociant en gros réclament tous deux l'établissement de cours fermes et élevés, susceptibles d'accroître les recettes tant des pêcheurs que des expéditeurs, cependant que d'autre part ces mêmes expéditeurs font souvent tomber les prix en rivalisant les uns contre les autres sans aucun avantage pour les consommateurs.

Un état sera fourni au Comité montrant les variations des prix demandés aux acheteurs en gros de Montréal et de Toronto depuis 1929. Il est apparent que ces variations n'apparaissent pas dans les prix payés aux pêcheurs.

D'après les renseignements recueillis, il semble que les cotes concernant le commerce de gros du poisson frais en 1933, comparées à celles de 1932, ne justifient pas la diminution des prix touchés par les pêcheurs en 1933.

Votre enquêteur recommande respectueusement au Comité d'interroger des témoins sur la distribution et la vente du poisson frais à Montréal et à Toronto, en vue de s'assurer de l'effet que peut avoir la concurrence déloyale sur les marchés, et quelles mesures il faudrait prendre pour faire disparaître la situation indésirable causée par les variations de prix.

Votre enquêteur recommande aussi respectueusement que le Comité entende la preuve concernant les écarts de prix sur les marchés de gros et de détail d'Halifax, Saint-Jean, Montréal et Toronto, en vue de confirmer l'opinion déjà exprimée: qu'il est possible de payer aux pêcheurs de $\frac{1}{2}$ à 1 cent la livre de plus pour leur poisson sans nuire aucunement aux marchés de détail du poisson au Canada.